



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 103218

Texte de la question

M. Lionnel Luca attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie et des finances, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire, sur les courriers adressés par des entreprises, voire des grands groupes, dont la teneur et la tournure laissent à penser que la souscription à telle ou telle prestation est obligatoire. Cette pratique qui peut s'apparenter à de la publicité abusive ou à du racolage, basée sur la peur du risque décrit, est une démarche volontairement anxiogène destinée à pousser le consommateur à souscrire au contrat proposé. Elle est par principe inacceptable, et devient tout à fait inadmissible lorsqu'elle profite de personnes en état de faiblesse. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire savoir les mesures qu'elle entend prendre pour lutter efficacement contre de tels agissements.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103218

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mars 2017](#), page 1909

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)